



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : 27 **Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire,**

Conseillers en fonction : 27 **Membres présents :**
Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Ginette VASCONI, Jean-Louis FLIEGANS, Isabelle ROUVRAY, Bernard MODRY, Adjoints ; Jean-Pierre HOLTZ, Alain SIMON, Pia JOERGER, Carine MAETZ, Jean-Marc NIEDERST, Claudine MASSON, Martine BEYREUTHER, Patrick VOLKRINGER, Laurence MOREAU, Emmanuel HEYDLER, Dominique MEYER, Romain SPEISSER, Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Nicolas FRIEDERICH, Thierry LOTH.

Conseillers présents : 23

Membres absents excusés :
Christophe ICHTERTZ, Christine AFFOLTER procuration à Gilbert ECK, Hélène ZANDONELLA CALLEGHER procuration à Isabelle ROUVRAY, Christine FISCHER.

N° 002/2019 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

DE DESIGNER comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 28 janvier 2019, Madame Muriel SCHARSCH, Directrice Générale des Services.

N° 003/2019 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018.

N° 004/2019 : REHABILITATION, EXTENSION, REAMENAGEMENT ET MISES AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE – DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 123/2017 du 18 décembre 2017 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation, l'extension, le réaménagement et les mises aux normes de l'Hôtel de Ville au cabinet d'architecture NEXT ID de Colmar ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'AUTORISER le dépôt d'un permis de construire au nom de la Ville de ROSHEIM ayant pour objet la réhabilitation, l'extension, le réaménagement et les mises aux normes de l'Hôtel de Ville ;

D'AUTORISER Monsieur Jean-Louis FLIEGANS, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Développement Durable, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier une fois instruit.

- N° 005/2019 : ATTRIBUTION DES MARCHES :**
- **D'EXPLOITATION, DE FACONNAGE ET DE DEBARDAGE EN FORÊT COMMUNALE DE ROSHEIM - 2019**
 - **DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE PLAQUETTES BOIS POUR LES CHAUFFERIES DE BISCHOFFSHEIM ET ROSHEIM – 2019 à 2021**
 - **DE L'AMENAGEMENT DES RUES DU MUHLBACH ET DU MAIRE SCHAFFNER**

- **POINT 1 : ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'EXPLOITATION, LE FACONNAGE ET LE DEBARDAGE EN FORÊT COMMUNALE DE ROSHEIM - 2019**

La procédure a été lancée le 15 novembre 2018 pour une remise des offres le 06 décembre 2018. Deux lots étaient concernés :

- Lot 1 : débardage triage Eichwald et Hohbuhl
- Lot 2 : façonnage et débardage triage Eichwald

Lot n° 1 :

Trois entreprises ont répondu, dans les formes et délais requis.

Lot n° 2 :

Deux entreprises ont répondu, dans les formes et délais requis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 décembre 2018, a retenu l'entreprise TROTZIER FRERES pour les deux lots pour un montant total de 105 351,00 € HT.

- **POINT 2 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE PLAQUETTES BOIS POUR LES CHAUFFERIES DE BISCHOFFSHEIM ET ROSHEIM – 2019 à 2021**

La procédure a été lancée le 09 novembre 2018 pour une remise des offres le 29 novembre 2018. Or, aucune offre ne nous est parvenue et un marché négocié a été relancé le 03 décembre 2018. Deux plis sont arrivés en mairie émanant d'ONF ENERGIE et de l'entreprise NOEPEL. Les besoins en MAP (Mètre cube Apparent) sont les suivants :

Année	Bischoffsheim complexe	Bischoffsheim école	Rosheim
2019	450/780	400/550	1200/1500
2020	450/780	400/550	1200/1500
2021	450/780	400/550	1200/1500
Total (minimum – maximum)	1350/2340	1200/1650	3600/4500

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 janvier 2019, a retenu la société ONF ENERGIE pour un **montant maximal estimé sur trois ans de**

- 3 990 * 26,30 € H.T. = 104 937,00 € H.T. pour BISCHOFFSHEIM
 - 4 500 * 26,30 € H.T. = 118 350,00 € H.T. pour ROSHEIM,
- soit un total de 223 287,00 € H.T. et 245 615,70 € T.T.C. (TVA à 10%).

- **POINT 3 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE L'AMENAGEMENT DES RUES DU MUHLBACH ET DU MAIRE SCHAFFNER**

La procédure a été lancée le 26 novembre 2018 pour une remise des offres le 18 décembre 2018. Deux lots sont prévus :

- Lot 1 : travaux de voirie et réseau d'eaux pluviales
- Lot 2 : travaux de réseaux secs.

Pour chacun de ces lots, trois offres électroniques sont parvenues sur la plateforme, dans les formes et délais requis.

Pour le lot 1, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 janvier 2019, a retenu l'entreprise DENNI-LEGOLL pour un montant de 399 192,60 € H.T., soit 479 031,12 € T.T.C.

Pour le lot 2, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 janvier 2019, a retenu l'entreprise BOUYGUES pour un montant de 74 507,60 € H.T., soit 89 409,12 € T.T.C.

Le montant global de ce marché de travaux s'élève à 473 700,20 € H.T. et 568 440,24 € T.T.C.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les réunions de la Commission d'Appel d'Offres ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'attribution des marchés susmentionnés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces marchés et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 006/2019 : PLAN DE FORMATION 2019

VU la loi n°2207-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la saisine du Comité Technique du CDG67 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour l'année 2019.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptation en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour adapter aux besoins de la Ville et aux sollicitations du personnel.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DÉCIDE

D'APPROUVER le plan de formation 2019 ;

DE SIGNER tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019.

N° 007/2019 : **ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR RENOVATION DE BÂTIMENT DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE BATI DE ROSHEIM**

VU la délibération n° 124/2012 du 10 décembre 2012 relative à la convention de partenariat au titre du Programme d'Intérêt Général Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien – Territoire du SCOT du Piémont des Vosges – Commune de Rosheim ;

VU la demande présentée par Monsieur Nicolas AUBRY en vue de bénéficier d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti de Rosheim pour le changement des menuiseries et de la porte d'entrée 30 rue du Général Bosch ;

CONSIDERANT que les travaux sus-mentionnés ont été réalisés dans les règles de l'art ;

Le Conseil Municipal,
(hors vote de Monsieur Pierre AUBRY)

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE

D'ACCORDER une subvention de 539,00 € (cinq cent trente-neuf euros) à Monsieur Nicolas AUBRY.

Les crédits sont ouverts au c/6574 de l'exercice 2019 du budget de la Ville de Rosheim.

N° 008/2019 : **EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE – EXERCICE 2017**

Monsieur Bernard MODRY, Maire-adjoint chargé des travaux courants, de l'assainissement, de la distribution de l'eau et de l'équipe technique, expose qu'en vertu de la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite « Loi Barnier » portant sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, il doit être présenté, à l'assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Le décret du 6 mai 1995 fixe les modalités d'application de ce texte législatif et le contenu du rapport qui doit donner des indications sur la manière dont le service est rendu, qualité technique, performance, difficultés, évolution ...

Monsieur Bernard MODRY présente à l'Assemblée le rapport annuel 2017 établi au niveau de la commune sur le prix et la qualité du service d'eau potable comportant les indicateurs techniques et financiers prévus par la réglementation en vigueur et accompagné des pièces annexes obligatoires.

VU le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

N° 009/2019 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 (DOB)

Monsieur le Maire commence par présenter la raison d'être du débat d'orientation budgétaire qui a lieu chaque année au mois de janvier.

Il commente aussi la conjoncture nationale, explication qui sera complétée par une slide dans le PowerPoint du DOB rappelant quelques dispositions votées dans le projet de loi de finances pour 2019.

S'en suit une présentation exhaustive de Madame OHRESSER, des grandes lignes budgétaires à retenir de l'année écoulée et également une prospective financière sur les prochaines années avec en ligne de mire des investissements structurants importants. Le travail mené à travers le DOB démontre que la Ville pourra absorber jusqu'à 5,2M€ d'investissements nouveaux sur l'année 2019. Pour rappel, il est précisé que le montant total des investissements envisagés atteint environ 8M€.

Ce débat d'orientation budgétaire a été présenté sous la forme d'un PowerPoint projeté, mais également imprimé en version papier à la disposition de tous les membres du Conseil Municipal. Ceci dans l'optique d'une transparence totale de l'exécutif sur les finances de la Ville, sujet assez technique qui a été « vulgarisé » délibérément pour en assurer la compréhension par le plus grand nombre.

A la fin de la présentation du DOB par Madame OHRESSER ponctuée par quelques questions des conseillers municipaux, des échanges entre opposition et majorité ont pu avoir lieu.

Monsieur LOTH a questionné la majorité sur l'évolution attendue des recettes en 2019. Monsieur le Maire a précisé que la réponse sera apportée dans un slide suivant de la présentation. Monsieur le Maire réprecise donc que des ventes importantes au caractère « exceptionnel » allaient normalement intervenir en 2019 à savoir les ventes du bâtiment Hohenbourg aile SUD, et 2 terrains des lotissements Leimen et Ungersgarten.

Monsieur LOTH a également lancé un sujet sur le devenir de la salle des fêtes. Monsieur le Maire précise que les questions autour de la salle des fêtes ne sont pas tranchées et que pour l'instant eu-égard les investissements importants à venir en 2019/2020, le projet de rénovation de la Salle des fêtes n'est pas d'actualité à court terme.

Enfin Monsieur HEYDLER interroge le conseil sur la compensation de la Taxe d'habitation. La majorité municipale précise que pour l'instant jusqu'en 2020, l'Etat compense cette taxe à l'euro près, il prend en quelque sorte la place du contribuable. Après 2020, en dehors de certaines rumeurs, aucune décision n'a été prise par l'Etat sur le remplacement/compensation de la taxe d'habitation.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
- VU** la délibération n° 123/2014 du 22 septembre 2014 adoptant le Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;
- VU** qu'un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

POINTS DIVERS

- En préambule du Conseil Municipal, Madame Christine HAACKE, Responsable Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la CCPR, et Madame Stéphanie MUNCH, Responsable du Relais Assistants Maternels Intercommunal (RAM) de la CCPR, ont présenté les missions de ce RAM.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de deux recouvrements de l'Assureur Groupama, l'un de 1 294,40 € pour le remplacement d'un panneau suite à un sinistre survenu le 30 juin 2018, l'autre de 438,40 € pour le remplacement d'un candélabre dans la rue de la Chapelle.
- Monsieur le Maire rappelle la tenue des Commissions Réunies le jeudi 31 janvier à 19h00 et la réunion publique le lundi 4 février à 19h00 dans les Salons relatives à la révision du plan local d'urbanisme.
- Une date de rencontre avec Kappelrodeck reste à définir. Monsieur Emmanuel HEYDLER s'en charge.
- Monsieur le Maire rappelle la possibilité de visiter le parlement européen avec Mme Anne SANDER. Des dates seront proposées aux Conseillers.
- Madame Ginette VASCONI annonce la réception et la remise des prix pour les participants à l'exposition « le sapin dans tous ses états » dimanche 3 février à 11h00 dans les Salons.
- Monsieur le Maire précise que les travaux ont débuté à la friche anciennement Holweg. La pose de la toiture a commencé au Meyerhof.
- Monsieur le Maire conclut la séance par les anniversaires du mois de janvier : Monsieur Nicolas FRIEDERICH le 4, Madame Christine FISCHER le 15, Madame Dominique MEYER le 16 et Monsieur Bernard MODRY le 21.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.